



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02256

Numéro SIREN : 818 931 750

Nom ou dénomination : AIT INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2016 sous le numéro de dépôt 19902

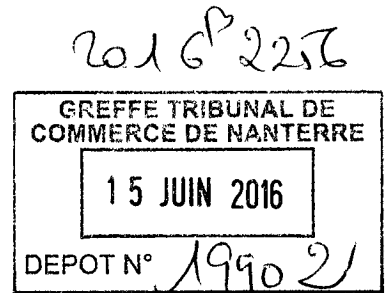
EVRYENNE D'AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes, inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de PARIS

S.A.R.L. au capital de 500 €

Siège social : 1, rue des Mazières – 91000 EVRY

oſo



AIT INVEST

Société par Actions simplifiée

au capital de 1.000 €

97 ter due de Bellevue
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

-O-O-O-O-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR

MONSIEUR DJAFFAR AIT MADI

A

LA SAS AIT INVEST

-O-O-O-O-

1 rue des Mazières – 91000 EVRY

- tél. 01 60 78 46 74 / fax. 01 60 78 40 07 –

marc.tetu@cabinetseges.com

oſo

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté.

Par décision des associés en date du 15 mai 2016, nous avons été désignés en qualité de commissaires aux apports avec pour mission d'évaluer la valeur des apports effectués par monsieur Djaffar AIT MADI à la SAS AIT INVEST.

Cette mission se situe dans le cadre des articles L. 225-147 et L. 223-33 du Code de commerce relatifs à la constitution des sociétés à responsabilité limitée.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité d'apport signé par les parties concernées en date du 25 mai 2016. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée selon le plan suivant ;

I - IDENTIFICATION DES PARTIES

II - OPERATION PROJETEE

III - DESCRIPTIF DE L'APPORT

IV - EVALUATION DE L'APPORT

V - CONTROLES ET VERIFICATIONS EFFECTUEES

VI - PROPRIETE ET JOUISSANCE DE L'APPORT

VII - REMUNERATION DE L'APPORT

VIII - CONCLUSION

I - IDENTIFICATION DES PARTIES

10 - L'APPORTEUR

L'apport dont s'agit est effectué par monsieur Djaffar AIT MADI, né le 20 octobre 1955 à Choisy Le Roi.

11 - LE BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire de l'apport est la

SAS AIT INVEST

97 ter rue de Bellevue

92100 – BOLOGNE BILLANCOURT

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 818.931.750, représentée par son président, monsieur Djaffar AIT MADI.

II - OPERATION PROJETEE

Dans le cadre de l'augmentation de capital de la SAS AIT INVEST, monsieur Djaffar AIT MADI apporte :

- ➔ Une partie des actions qu'il détient dans le capital de la :

SAS AFCI

97 ter rue de Bellevue

92100 – BOLOGNE BILLANCOURT

Le capital de cette société est 7.622 €.

Elle a pour objet, en tous pays, de développer des actions de formation et de conseils en insertion. Elle aura pour client tous les demandeurs de formation en tous pays et en toutes formations tant techniques, professionnelles et en langue. AFCI fera également du conseil en entreprise et développera la formation continue. Elle interviendra aussi auprès des organismes d'état et institutionnels pour différents types de formation selon leur demande

- ➔ Une partie des actions qu'il détient dans le capital de la :

SARL RESSOURCES FORMATION

97 ter rue de Bellevue

92100 – BOULOGNE BILLANCOURT

Le capital de cette société est 7.622 €.

Elle a pour objet, en tous pays, de développer des actions de formation et de conseil. Elle aura pour client tous les demandeurs de formation générale, technique et/ou professionnelle. Ressources Formation fera également du conseil en entreprise et développera la formation continue. Elle interviendra aussi auprès des organismes d'Etat, collectivités territoriales et autres institutionnels pour différents types de formation, selon leur demande. Ressources Formation réalisera toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et ce en tous pays.

La société AIT INVEST est un holding qui a notamment pour objet l'animation de ses filiales.

L'objectif est qu'elle puisse détenir la majorité absolue du capital de chacune des sociétés.

La concentration des droits de vote des filiales sur le holding permet ainsi d'organiser au mieux la pérennité des sociétés RESSOURCES FORMATION et AFCI au sein du groupe familial constitué de Monsieur et Madame AIT MADI et de leur trois enfants Mademoiselle Lydia, Monsieur Salah et Mademoiselle Katia Sonia AIT MADI.

III - DESCRIPTIF DE L'APPORT

Les apports effectués par monsieur Djaffar AIT MADI sont les suivants :

- ➔ Actions de la SAS AFCI
 - ✓ 470 actions numérotées 26 à 495 sur les 475 actions qu'il détient.
- ➔ Actions de la SARL RESSOURCES FORMATION
 - ✓ 495 parts sociales numérotées 1 à 495 sur les 500 parts sociales qu'il détient.

L'apport est évalué distinctement à :

- ⇒ 9.776.000 euros, soit 20.800 euros pour chacune des actions de la SAS AFCI apportées ;
- ⇒ 6.154.830 euros, soit 12.43420.800 euros pour chacune des parts sociales actions de la SARL RESSOURCES FORMATION apportées.

La société AIT INVEST aura la propriété des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du présent contrat d'apport par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Elle en aura la jouissance à compter du même jour.

IV - EVALUATION DE L'APPORT

Les apports de monsieur Djaffar AIT MADI ont été valorisés en fonction d'une évaluation faite par le cabinet AGCC NATION.

Ces évaluations ont donné lieu à un rapport d'évaluation financière les :

- 31 mars 2016 pour la SAS AFCI ;
- 30 avril 2016 pour la SARL RESSOURCES FORMATION.

Celle-ci repose sur les bilans des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et les perspectives de développement des deux sociétés fondées sur les prévisions d'exploitation formulées par monsieur AIT MADI en fonction de sa connaissance du secteur d'activité.

L'apport est globalement évalué à 15.930.830 €.

V- CONTROLES ET VERIFICATIONS EFFECTUES

En exécution de notre mission et dans le cadre de celle-ci, nous avons procédé aux contrôles que nous avons jugé utiles afin de nous assurer des droits de propriétés de monsieur Djaffar AIT MADI et du bienfondé des évaluations.

VI - PROPRIETE ET JOUISSANCE DE L'APPORT

La société AIT INVEST aura la propriété des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du présent contrat d'apport par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Elle en aura la jouissance à compter du même jour.

VII - REMUNERATION DE L'APPORT

La valeur de l'apport est de 15.930.830 € et sera rémunérée par l'attribution à l'apporteur de 15.930.830 actions nouvelles de 1 € chacune à créer de la société AIT INVEST à raison de :

- 20.800 actions de la société AIT INVEST pour une action de la SAS AFCI.
- 12.434 actions de la société AIT INVEST pour une part sociale de la société RESSOURCES FORMATION.

Ces 15.930.830 actions nouvelles porteront jouissance à la date de l'augmentation de capital et seront, à tous égards, assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôt, en sorte que toutes les actions de même nature sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou tout remboursement effectué pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Celle-ci sera de :

- 15.930.830 actions x 1 € : 15.930.830 €.

VII – PRIME D'APPORT

Compte tenu de la date de constitution d'AIT INVEST et de la date d'effet de l'opération d'apport des titres des sociétés AFCI et RESSOURCES FORMATION par Monsieur Djaffar AIT MADI, il n'y a pas lieu de constater de différence entre d'une part, la valeur globale de l'apport des titres des sociétés susvisées, soit 15.930.830 euros, et d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation du capital par la société AIT INVEST, soit 15.930.830 euros, et en conséquence la constitution d'une quelconque prime d'apport.

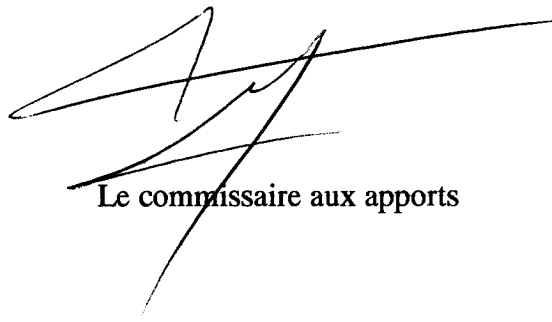
IX - CONCLUSION

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-avant, dont le total s'élève à 15.930.830 €.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre.

fait à EVRY
Le 8 juin 2016



Le commissaire aux apports